

l'avenir
 UNE PUBLICATION
 DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.
 L'AVENIR - LE COURRIER 7500 TOURNAI,
 avenue de Maire 503

BUREAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC
 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
 Pol Heyse
 ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :
 Jos Dorval

**DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
 ET ÉDITEUR RESPONSABLE :**
 Philippe LAWSON
 Route de Hamut 38 - 5004 Namur Bouge
 Tél. : 081/24 88 11

CHEF D'ÉDITION :
 Jean-François DE ROUCK
 info@lavenir.net
 www.lavenir.net

RÉDACTION DE TOURNAI :
 Tél. : 069/88 96 20

RÉDACTION D'ATH :
 Tél. : 069/26 96 00

SERVICE CLIENTÈLE :
 Contacts librairies : librairies@lavenir.net
 Tél. 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnements@lavenir.net
 Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01

Commandes photos :
 tél. 081/24 88 11 - CBC 193.123494256

PROMOTION ET DIFFUSION :
 Tél. : 069/88 96 20 - fax : 081/23 02 61

PUBLICITÉ NATIONALE :
 L'Avenir Advertising : 081/23 62 74
 sales.national@lavenir.net
 www.lavenir.net

PUBLICITÉ RÉGIONALE :
 David Menciaer : 069.88.96.56

PUBLICITÉ EN LIGNE :
 David Menciaer : 069.88.96.56
 David.Menciaer@lavenir.net
 www.lavenir.net

PETITES ANNONCES :
 petitesannonces@lavenir.net
 www.lavenir.net

NECROLOGIE :
 Tél. 070/23 36 93 - Fax 070/23 36 97

En publiant un communiqué par le biais d'Internet, vous déclarez que vous assumez la responsabilité de son contenu. L'éditeur ne peut être tenu responsable de la validité des informations publiées. Les informations publiées sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les informations publiées sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Je m'abonne à
l'avenir
 INTÉGRAL

Je choisis l'édition suivante :
 Le Courrier (Mouscron)
 Le Courrier de l'Escaut
 Autre édition : _____

Le journal me sera fourni :
 chez mon libraire*
 à mon domicile par la Poste

Pour une durée de :
 1 an pour 329 € (27,42€/mois)
 6 mois pour 182 € (30,33€/mois)
 27,42 €/mois par domiciliation

Et je profite de mes avantages et services abonnés à découvrir en permanence sur www.lavenir.net/espaceabonnes

Nom : _____
 Prénom : _____
 Rue : _____
 N° : _____ Boîte : _____
 Code postal : _____
 Localité : _____
 Téléphone : _____
 GSM : _____
 Date de naissance : _____
 E-Mail : _____
 N° de compte : _____
 Signature : _____

*Mentions obligatoires pour l'abonnement en librairie
 Infos indispensables et disponibles sur www.lavenir.net/librairie

Nom de la librairie : _____
 Rue : _____
 N° : _____ Boîte : _____
 Code postal : _____
 Localité : _____

Je renvoie ce coupon :
 par courrier, sans frais de timbre, d'indiquer sur l'enveloppe, Code-réponse-Éditeur de l'Avenir
 Abonnez-vous - DA 852-897-4 5004 Bouge
 par fax : 081/23 62 01
 ou je me rends sur le site www.lavenir.net/abo

Pour toute information complémentaire, je contacte le service clientèle : 081/23 62 00

Les informations recueillies sur ce document sont reprises dans le traitement automatisé des Éditions de l'Avenir SA et peuvent être transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vertu de la loi du 08/12/92 relative à la protection de la vie privée. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez cette case []

Date limite de souscription : 31 octobre 2018

Intéressé par L'avenir en version numérique uniquement ?

A partir de 575€ /mois seulement

Infos sur : www.lavenir.net/abo

ANTOING

« Cap Innovation » comme source d'inspiration

Une centaine d'étudiants de Tournai, Courtrai et Tourcoing a pris part au projet « Cap InnovAction » dans le domaine « Your Nature ».

Objectif de la journée ? Créer un programme culturel d'une journée dans l'Eurométropole à l'intention des clients de « Your Nature », l'écoresort qui va voir le jour à Antoing. « Your Nature » est un centre écoresponsable en construction dans le domaine du bois de Péronnes, à la frontière française. La construction est prévue en trois phases et, lors de la première phase, l'écoresort comptera 188 maisons de vacances et 6 bâtiments collectifs.

C'est dans cet environnement qu'a évolué la centaine d'étudiants de 2^e année en tourisme d'Ecosup Tourisme (de Tourcoing), de l'HEH-Eco (de Tournai) et de l'Howest (de Courtrai) ainsi que ses étudiants en communication.

« Si nous avons mis sur pied ce projet transfrontalier, explique



Cinq groupes cibles ont été définis et soumis aux jeunes.



mique de notre région en créant des liens entre les étudiants des trois pôles de formation. »

« Cap InnovAction » est envisagé comme une réponse à des besoins et demandes provenant du monde touristique local ; il se veut réactif et pertinent afin de trouver des idées et solutions innovantes et concrètes pour les opérateurs touristiques. « C'est une expérience qui sera un élément de différenciation dans le cadre d'une future embauche ou pour-

suite d'étude. » Cinq groupes cibles ont été définis (les amoureux de la nature, les jeunes familles actives, les fans de culture et de nature, les vacanciers qui préfèrent le charme des petites villes et les randonneurs) et soumis aux jeunes qui avaient notamment pour mission de concevoir une escapade insolite d'une journée à destination d'un groupe-cible et d'imaginer deux activités « waouh ! » dans « Your Nature ». Histoire de donner des idées ? ■ **St.D.**

LEUZE-EN-HAINAUT

La Région apporte son aide au Novelty

Dans le combat mené pour pérenniser le cinéma Novelty, la Région vient d'apporter sa pierre à l'édifice en allouant une enveloppe de 6 500 €.

Les bonnes nouvelles s'enchaînent pour le cinéma leuзоis Novelty. Suite à l'intervention du député bourgmestre Christian Brocorme, une enveloppe de 6 500 € a été débloquée par la Région en faveur du petit complexe de quartier de la rue de Tournai.

Il s'agit d'une enveloppe prise sur le quota dont la ministre de la Culture, Alda Gréoli, dispose auprès de la Loterie Nationale. Rapide flash-back : menacé de fer-



Citoyens, centre culturel, Œuvres paroissiales..., de nombreux acteurs locaux s'étaient mobilisés afin de sauver ce cinéma de quartier.

meture en 2017, le Novelty a pu être sauvé grâce aux Œuvres paroissiales, propriétaires du bâtiment, qui ont accepté d'investir 40 000 € dans sa mise en conformité mais aussi à la popu-

lation leuзоise. Des citoyens sensibles à la pérennité de « leur » cinéma avaient pour rappel répondu au projet de crowdfunding (financement participatif) lancé par le cen-

tre culturel, à hauteur de 8 500 €.

Tout cela a permis de maintenir et relancer les activités du cinéma, qui fait partie de l'histoire locale depuis 1930. Un petit musée a même été créé à l'étage, où l'on peut découvrir l'ancien matériel de projection. Et un bar convivial permet également aux cinéphiles d'échanger leurs impressions au sortir de la seule salle de 186 places. Une salle qui est aussi devenue polyvalente puisqu'elle peut être transformée en un espace de concert.

L'enveloppe de 6 500 € qui s'ajoute permettra d'acquérir du matériel, notamment de sonorisation, plus performant.

Le public, nombreux, qui participe régulièrement aux séances du Novelty, appréciera ! ■

TOURNAI

CityParking : impunité pour les Français mauvais payeurs ?

Les Français qui ne paient

les Français comme les Belges

pas leur redevance de stationnement à Tournai ne risqueraient en réalité pas grand-chose. Selon un avocat installé à Lille.

• Vincent DUBOIS

L'affirmation selon laquelle nos voisins français ne risquent rien – ou en tout cas pas grand-chose – s'ils ne paient pas leurs redevances de stationnement à Tournai (et dans les autres villes où le stationnement est géré de la même manière), c'est Maître Marc Stubbe qui l'affirme. Ancien Avocat au Barreau de Bruges, aujourd'hui installé dans l'Hexagone, à Lille et à Saint-Riquier (dans la Somme), il intervient régulièrement en France



EJA - 4076/06/08/20

dans le cadre de sinistres impliquant des automobilistes belges. Rien à voir donc avec des dossiers de Français qui seraient en proie à des poursuites

de la part de CityParking mais cette problématique l'intéresse particulièrement et il s'est penché sur certaines particularités qui pourraient mener à des inégalités de traitement entre Belges et Français en matière de poursuites pour non-paiement des redevances. L'annonce d'une vaste campagne de recouvrement de redevances impayées par CityParking tant en Belgique qu'en France, l'a fait littéralement bondir.

Pour rappel, il y a quelques semaines, CityParking a lancé une opération de recouvrement « à l'amiable » de 90 000 redevances impayées depuis 2013, dont environ 50 % à charge d'automobilistes français. Sur le terrain, le recouvrement « à l'amiable » se traduit par l'envoi – effectué par un huissier de justice – d'une der-

LES Français, comme les Belges

Tant chez Cityparking qu'à la Ville, on ne conteste pas les affirmations de M^r Stubbe, même si l'on refuse d'associer la redevance pour stationnement à une injonction fiscale. « Il est vrai que la contrainte par voie d'huissier – N.D.L.R. : donc sans jugement préalablement rendu par un tribunal – ne peut pas être opérée en France pour les matières qui nous intéressent, explique-t-on au service juridique de la Ville. C'est d'ailleurs une raison pour laquelle cette possibilité évoquée dans l'article 13 du règlement sur le stationnement payant, n'est jamais mise en œuvre à Tournai. En fait, Belges et Français qui ne s'acquittent pas des redevances sont traités exactement de la même manière. Actuellement, nous en sommes toujours à la procédure de recouvrements à l'amiable des redevances impayées depuis 2013, cela via des mises en demeure envoyées par huissier. Les automobilistes qui les reçoivent sont bien entendu libres de ne pas

les payer. Qu'ils s'agissent de Belges ou de Français, la suite de la procédure sera exactement la même, soit la citation devant un tribunal civil qui ordonnera alors – ou pas – le recouvrement forcé des sommes dues. Et cette fois, un huissier pourra être envoyé avec un jugement qui aura alors force exécutoire des deux côtés de la frontière. Notre seule obligation est d'envoyer, dans l'Hexagone, un huissier français. Chez nous, les huissiers ont également des compétences territoriales limitées, de sorte que s'il s'agit de s'adresser à un mauvais payeur bruxellois, par exemple, c'est un huissier de cette région qui sera chargé de faire exécuter le jugement. »

Et les frais de procédure – qui seront éventuellement récupérés auprès des redevables après jugement – ne semblent pas effrayer la Ville et CityParking qui se disent prêts à aller jusqu'au bout de la procédure et cela, de part et d'autre de la frontière. Bref, à bon entendre... ■

VITE DIT

Une injonction fiscale ?

Pour conforter la thèse selon laquelle la redevance de stationnement serait bien une injonction fiscale et, par conséquent inexécutable à l'étranger sur base de la seule contrainte via un huissier, l'avocat Marc Stubbe cite notamment l'article 13 du « Règlement redevance sur le stationnement en zone équipée d'horodateurs et en zone bleue, à Tournai ».

Et plus spécifiquement ce

passage précisant : « les sommes litigieuses seront recouvrées aux frais du redevable et moyennant mise en demeure préalable, soit par voie de contrainte conformément aux dispositions de l'article L122-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, soit par voie judiciaire menée selon les règles du droit commun, par la Ville ou par le gestionnaire des parkings concédés... »

Le recours à la contrainte directe est donc bel et bien évoqué dans le texte.

nière mise en demeure avant de passer à la suite de la procédure, soit le recouvrement de la redevance due (en y ajoutant les frais de procédure, bien entendu). Pour Me Strubbe, la procédure suivie par la Ville et CityParking s'apparenterait à celle développée dans le cadre d'une injonction fiscale. Laquelle permet à l'huissier mandaté (par le service des contributions, par exemple), en Belgique, de récupérer les som-

mes dues via la contrainte sans avoir obtenu au préalable le jugement d'un tribunal. Cette particularité de procédure n'existe pas en France où l'huissier doit impérativement disposer d'un jugement pour procéder à la récupération forcée des sommes dues.

Cette disparité conduirait à une inégalité de traitement entre mauvais payeurs selon qu'ils habitent d'un côté de la frontière, ou de l'autre... ■

Restaurant - Taverne - Tea room

L'ÉCU DE FRANCE

Réouverture imminente

Spécialités :
américain et rognons
préparés devant le client
Produits du terroir

Grand Place 55 - 7500 Tournai